

**DELIBERATION (2024-23)
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 09/07/2024

Reçu en préfecture le 09/07/2024

Publié le

ID : 063-216303065-20240708-DEL2024_23SUBVE-DE



OBJET : Attribution de subventions aux associations de la Commune

L'an deux mille vingt-quatre le huit juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA ROCHE-NOIRE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Pascal BRUHAT, Maire.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 8

Votants : 10

Date de convocation : 4 juillet 2024

Présents : MM. MMES : Pascal BRUHAT, Alain LAGRU, Gisèle TESTARD, Patrick JULLIEN, Pierre DUPECHER, Patrick BOUDINHON, Thierry CHALENDARD, Marie-Aimée GUILMAN.

Représentés : MM. Sébastien SIRIEIX (pouvoir à Patrick BDUDINHON), Jean-Marie BILLY (pouvoir à Alain LAGRU).

Absents : MM. Sébastien GARREAU, Antoine MARCHAND, Michel MARTINIANI.

Secrétaire de séance : M. Thierry CHALENDARD.

Monsieur le Maire expose :

- que les associations ont été sollicitées. Celles demandant une subvention ont fourni les comptes de l'année 2023, les prévisions pour 2024 ainsi que le compte-rendu de leur dernière Assemblée générale. Certaines associations n'ont pas souhaité faire de demande.

La Commission Finances a étudié les dossiers et a proposé d'accorder à :

- OCCE 63 - Ecole de LA ROCHE-NOIRE : 500 €
- ROC'N BIKE : 500 €
- AMICALE DES CHASSEURS : 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

- valide ces propositions,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à cette répartition d'un montant global de 1 200 €.

Fait et délibéré, jour, mois et an que dessus.

Affiché le 9 juillet 2024.

Au registre sont les signatures,

En Mairie de La Roche Noire, le 9 juillet 2024.

Le Maire, Pascal BRUHAT.